



مسجد

در این مسجد  
در روزهای  
جمعه و عید  
بزرگها  
نماز میخوانند

Thecla

LE PETIT CORPUS  
N° 15

PROGRAMME

DU 1 au 7

AOUT  
○○○  
○○○



LUNDI 1: 14h: TOURNOI DE VOLLEY au Village de vacances.  
S'inscrire à l'accueil animation.

21h: CINEMA: Les canons de Navarone

MERCREDI: CINE CLUB ENFANTS à 17h - LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT  
une des meilleurs interprétation de Michel Simon.

21h: CINE CLUB ADULTES: même programme.

JEUDI 4: 21h: CONCERT DE MUSIQUE ANCIENNE avec Arnoux Consort  
Musique du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. avec violes, harpe médié-  
vale, vièles, orgue positif, sacqueboute.  
A L'EGLISE DE CORPS. Adultes 10f - Enf- 5F

VENDREDI 5: 10h à 18h: Animation théâtrale avec le groupe " LE THEATRE  
DU GRILLON " de Lyon. Les comédiens animeront des atelier  
de mime, jeux du clown, petits sketches etc... avec des  
enfants et adultes. S'inscrire à l'accueil animation.

18h30: GRANDE PARADE DANS LES RUES DE CORPS, clown,  
cracheur de feu, fakir ETC...

21h: Représentation théâtrale "LE CROQUE MITOUFLE"  
si le temps le permet, en plein air. (ou salle des fêtes)

21h A LA SALLE EN BEAUMONT: SOIREE FOLK chansons de  
France et de Navarre avec le groupe "MALURAINNE" de  
Grenoble. A la salle des fêtes.

SAMEDI 6: BAL DU TENNIS A LA SALLE DES FETES A 21h.

DIMANCHE 7: HYPER - SUPER - GRANDE KERMESSE à partir  
de 14h AU CLOS DES M. RONNIERS.  
DE TRES NOMBREUX STANDS - NOTRE REPUTE TIERCE DE CHEVRES

Village de La Sallette.  
**L'Auberge Paysanne** \* A 5 km de Corps  
dans ses voûtes, près d'un feu de bois,  
vous invite à venir déguster ses spécialités campagnardes  
et son jambon cru. Réservation: tél 105 à Corps - Chez Lucas.

# INFORMATIONS COMMUNALES

Navette CORPS - LA PLAGE - VILLAGE

de VACANCES - CORPS

Début : 1<sup>er</sup> Août

Itinéraire : Mairie - Rue des Fossés -

Route de Mens (jusqu'au chapoux) - plage -

Village de Vacances - Mairie -

Horaire

Matin

Départ Mairie : 9<sup>h</sup>30 11<sup>h</sup>

Départ plage : 10<sup>h</sup> 11<sup>h</sup>30

Après-Midi

Départ Mairie : 14<sup>h</sup> 14<sup>h</sup>30 15<sup>h</sup>

11<sup>h</sup>30 18<sup>h</sup> 18<sup>h</sup>30

Départ plage : 14<sup>h</sup>15 14<sup>h</sup>45 15<sup>h</sup>15

11<sup>h</sup>45 18<sup>h</sup>15 18<sup>h</sup>45

Rappel : Jusqu'au 15 Août 11<sup>h</sup> la Mairie est ouverte  
le matin aux heures habituelles



# Signez la Charte des Bons Conducteurs.

## article 1

Je ne considère pas la voiture comme un élément de standing ou un instrument de domination.

## article 2

Pour moi la voiture est un moyen de transport utile et agréable.

## article 3

Sur la route je me sens responsable vis-à-vis des autres.

## article 4

En voiture la sécurité prime tout.

## article 5

Un entretien régulier et des visites de sécurité sont indispensables au bon fonctionnement de la voiture.

## article 6

Au volant je suis calme et vigilant.

## article 7

Quoiqu'il arrive je reste courtois.

## article 8

Je me sens solidaire des autres automobilistes lorsqu'ils sont en difficulté.

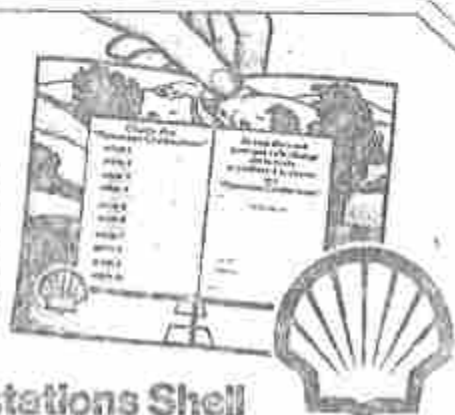
## article 9

La route appartient aussi bien aux deux-roues qu'aux voitures.

## article 10

Je fais en sorte de réduire ma consommation d'essence... et d'alcool.

La charte des "Nouveaux Conducteurs" a été établie en collaboration avec la Fédération Française du Sport Automobile et la Fédération Française des Clubs Automobiles.



**Signez dans les stations Shell  
ou dans votre Automobile-Club Régional.**

( communiqué par Mr Daniel PERROT )

Garage "Roger Riviere" tel: 54 20 95  
agent renault - peugeot - dépannage toutes distances



Le débat sur le tourisme du mardi 26 juillet a permis aux participants de poser un certain nombre de questions.

Par l'intermédiaire du Petit Corpatus les questions suivantes peuvent être posées aux commerçants, hôteliers, Corpatus et touristes absents à ce débat

- Pourquoi pas organiser des visites guidées en voiture (circuits touristiques, fermes, ruines, etc) et des promenades en dehors de Corps?
- Pourquoi les commerces (alimentation) ne sont-ils pas adaptés aux mois d'été? Les touristes risquent de faire leurs achats dans un super marché au cours d'une promenade.
- Pourquoi les hôtels ne font-ils pas des pensions complètes, qui auraient l'avantage de fixer les touristes?
- Comment résoudre l'éloignement relatif du Village de Vacances avec le Bourg? Surtout pour les groupes de retraités.
- Comment faire du ski quand on n'a pas de voiture?
- Comment rendre la route du Boustique praticable l'hiver, ce qui permettrait d'accueillir des classes de neige?
- Comment entretenir les sentiers pédestres maintenant qu'il n'y a plus de paysans?
- Pourquoi pas établir une liste de sentiers, avec une carte, et un bon fléchage?
- Comment loger des personnes voulant travailler à l'Atelier Rural? Alors que bien des maisons innocupées tombent en ruines.
- Comment éviter que des familles venant s'implanter à Corps soient obligées de se loger dans des gîtes? Ce qui réduit le nombre de gîtes offerts aux touristes.
- Comment trouver le terrain pour construire des maisons neuves?
- Pourquoi certains refusent de voir construire des HLM ?
- Pourquoi ne pas réparer la Maison Forestière? Les gardes ne pouvant se loger à Corps le secteur se trouve un peu délaissé.

Toutes ces questions, chaque Corpatus devrait se les poser, et des réponses peuvent être trouvées.

# Société des Muletiers

## Acte de Société — Copie

Entre les soussignés, tous muletiers demeurant en Carpe, il a été fait les conventions suivantes :

Art. 1<sup>er</sup>

La présente association a pour but le recrutement des pèlerins ou voyageurs, ou touristes, en A.S. en la Vallée.

Art. 2<sup>e</sup>

La durée de l'association n'est pas limitée. Il y sera mis fin quand il plaira à la société et par la simple volonté de la majorité.

Art. 3<sup>me</sup>

Le bureau de la société est établi pour l'année 1881, seulement au café de M. Fatah Costallat qui s'engage à le tenir ouvert dans cette intention, mais sans responsabilité aucune de sa part. Ce sera là le point de départ et d'arrivée des voyageurs des hôtels.

Art. 4<sup>me</sup>

Chaque associé ou adhérent participera à tour de rôle, d'après un tirage au sort ultérieurement et tenu par le directeur.

Art. 5<sup>e</sup>

Les voyageurs des recettes comptent pour un tour comme la moitié, et les guides qui iront chercher des voyageurs, sur la montagne, pourront en monter si leur tour est arrivé, seulement au cas où par suite de deux voyages ils perdent celui de départ, ce serait tout fait pour eux et les deux voyages compteraient comme s'ils les avaient faits.

Art. 6<sup>e</sup>

Aucune difficulté n'aura lieu quant aux pèlerins réclamer un guide qu'il connaît, mais même que ce ne devrait pas tantôt seulement dans ce cas son voyage comptera pour un tour. Ces muletiers devront être inscrits au bureau des voyageurs qu'on lui donnera à conduire, sans peine, se partageront les voyages à chaque mouvement.



*Art. 7<sup>e</sup>*  
Défense est faite aux malotrus de prendre les voyageurs, sur la montagne - celui qui braver la défense perdra deux voyages - si toutefois un voyageur n'est pas content de sa monture et peut en acheter une meilleure, la changer en descendant il aura pour guide celui dont le train sera arrivé, à moins que si on ne fait le même qu'il a monté, auquel cas on sera le contraire.

*Art. 8<sup>e</sup>*  
Le bureau sera tenu quand il lui arrivera une dépêche par ses messagers. On informera immédiatement le Directeur de la société afin que celui-ci puisse éviter ses malotrus.

*Art. 9<sup>e</sup>*  
Les malotrus qui bien qu'ils aient tenu de monter seront absents perdront leur train.

*Art. 10<sup>e</sup>*  
Vous malotrus d'ont le train sera arrivé de monter la nuit, au cas ce commandement pourra se faire mais il perdra son train.

*Art. 11<sup>e</sup>*  
Vous voyagez comptera à moins qu'on soit à condition de se présenter.

*Art. 12<sup>e</sup>*  
On pourra prendre des voyageurs en route à telle condition qu'on jugera à propos dans que cela regarda la société. - On s'efforcera tout ce que possible de solliciter les voyageurs à ne pas prendre de malotru au bureau en particulier à l'église se les prendre en route perdra deux voyages.

*Art. 13<sup>e</sup>*  
Le Directeur est tenu d'aller chercher les guides aux conditions particulières et aux couriers de nuit, mais non aux couriers réguliers, il devra s'efforcier de temps en temps de commander un guide ou un courrier.

*Art. 14<sup>e</sup>*  
Les adhérents doivent régler leur Directeur, tous les dimanches, celui qui ne s'acquittera

pas au jour où nous prendra son tour de siffler  
mélancoliquement.

Art. 14<sup>e</sup>

Quand, au lieu de nous faire une observation à l'égard  
une plainte de formalité, il devra le faire avant  
l'arrivée des membres.

Il est expressément interdit d'interpeller sous l'égide de  
la société, sans préalable le bon dire, ce de  
montrer par ses discours, inculquer les uns sur les  
autres et de se disputer devant les voyageurs.  
Les contraventions au présent art. et toutes les  
autres qui seraient commises, quoique non in  
franchies, seront jugées à la simple majorité  
des 200 adhérents et punies d'une amende de 50  
francs.

Art. 15<sup>e</sup>

Celui adhérent qui se retirera de la société  
sans l'avoir fait auparavant paiera une somme  
de cinquante francs.

Art. 16<sup>e</sup> des statuts.

Pour l'élection des présents, les adhérents se  
rassembleront tous de concert et se presseront à  
la juridiction de M. le juge de paix du canton  
de Corps dans les assemblées, sans appel.

Très à Corps en vertu de l'arrêté qui se  
partie la vingt, six mai mil huit cent quatre  
vingt six.

Pour l'inspiration, les appels ne sont  
valables que si on les fait.

Signés: 24 adhérents réunis:

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| 1. Abbeville pl.      | - 8. Blanc-Bonin     |
| - 2. L. Cornil Lemile | 9. Blanc-Pierre      |
| - 3. L. Cornil jeune  | - 10. Buisson        |
| - 4. Dubois-Dupont    | - 11. Brunet         |
| - 5. Duran-Dupont     | 12. Gervais Chéreau  |
| 6. Duran-Dupont       | 13. Gervais de Malat |
| 7. Duran J.           | 14. Gervais François |



- 15 Comte de ...
- 16 Hospitalier
- 17 Bernard G.
- 18 Guillard
- 19 Baluin jeune
- 20 Guydon jeune
- 21 Guydon jeune
- 22 Postoloz jeune
- 23 Goumier jeune
- 24 Lucquet jeune
- 25 Maitte jeune
- 26 Pellegrin
- 27 Pellegrin d'Indre
- 28 Pellissier d'Indre
- 29 Prajean
- 30 Prajean Louis
- St Renaud
- 31 Renaud Henri
- Galvan jeune

Les pèlerins nous prièrent d'un trait bien  
 ont signé que ... ne pouvait pas ...  
 au ... l'association ...

Cette ... a été ...  
 en ... les ... ne furent pas la  
 majorité qui ... de ...

...  
 ...  
 ...  
 ...



Les statuts de la Société de Muletiers, qui guidaient les pèlerins de Corps à La Sale nous ont été communiqués par Mr PELLISSIER Eugène.

# Comment Corps est devenu chef-lieu de canton dans

Les Départements ont été créés par la  
Constitution de 1791...

## l'Isère -

Dans le livre "Notes sur l'histoire de Corps"  
de H. Durand, il est relaté les péripéties  
suivantes :

Le 20 Février 1790, le maire expose à l'Assemblée que le Dauphiné ayant été divisé en 3 Départements, le bourg de Corps n'a été compris dans aucun, le voulant laisser libre de choisir celui qu'il préférerait. L'Assemblée municipale, vu que ses intérêts résident à Grenoble, demande à faire partie du département de l'Isère. Les motifs, invoqués sont : que la route est toujours libre du côté de Grenoble. Il n'en est pas de même pour Gap. (Cette délibération fut signée par plus de 200 électeurs). (page 115)

Le 7 Septembre 1790, l'Assemblée Municipale prie Sa Majesté le Roy de fixer les limites des Départements de l'Isère et des Hautes-Alpes à cause des travaux nécessités par les pluies qui ont raviné les routes. (page 116).

En Juin 1791, l'Assemblée prie le Directeur du Département de vouloir bien transporter à Corps le chef-lieu de canton qui est actuellement à Saint-Jean. Les motifs invoqués sont qu'à l'endroit désigné il ne s'y trouve que 4 mains, qu'on y manque du nécessaire pour subsister, que les assemblées cantonales sont toujours désertes et qu'en cas de mauvais temps on ne sait où se réfugier.

Il serait désirable de réunir à Corps les municipalités de La Salette Fallavaux et celle de Saint-Jean. Il serait encore désirable de supprimer le canton de Cordéac et de réunir à Corps les municipalités de Beaufin, d'Ambel, de Nonestier d'Ambel et de Pellafal. Que le canton de Cordéac soit supprimé et réuni en partie à celui de Corps et à celui de Mens. Qu'il ne soit formé qu'une seule municipalité de celles de Quet, Saint-Nichel, Sainte-Luce et qu'elle soit jointe à celle de Corps. Que les autres communes du Bas-Beaumont forment un canton séparé. (page 117)

Le 9 Octobre 1791, Les communes de Corps et celles d'Aspres se partagent la montagne. Des limites sont plantées.

Les commissaires pour la commune de Corps sont Gonsolin Maire, Pierre Bois Grand'Père, Barde, Borel, Pierre Dumas, Aglot notaire, Claude Sambain, Pierre Pellissier et Jacques Pellegrin, Fallavel secrétaire.

Le 28 Octobre 1791, Francon procureur informe le Conseil que le juge de paix désire tenir ses audiences à Corps et qu'il demande un local. Acte est donné à cette demande. (page 120).

Les limites entre les communes de Corps et les Côtes sont fixées à l'aide de M. Guillot, notaire de La Mure (page 122).

Le 1 Juin 1793, le citoyen procureur de la commune expose qu'il est étonnant que la maison commune d'un chef-lieu de canton comme Corps soit totalement dépourvue des meubles nécessaires pour écrire et s'asseoir. Le Conseil délibère et décide l'achat d'un bureau en noyer et de 12 chaises dont le coût est de 120 livres. (page 124)

Le 15 Germinal an 5 les communes de La Salette, Sainte-Luce, Côtes de Corps qui avaient été réunies en une seule demandent à se séparer à cause de la difficulté de pouvoir communiquer. Les chemins sont mauvais et les intérêts divers se choquant journellement n'entraînent que des querelles (page 137).

Le 14 Vendémiaire an 5, le citoyen Jean Escalle des Costes en Champsaur est chargé de faire la ensuraction des terres de la commune moyennant la somme de 600 livres. En plus il recevra 20 sols par sétérée. (page 139).

( Livre aimablement prêté par Mme PELLISSIER  
Alexandre )

Kodak - cadeaux - souvenirs

“ Le Cliché ”

↳ développement rapide  
des travaux d'amateurs



travaux d'artisanat  
chaies, coussins,  
tissage, vannerie

( Lu dans la presse ) *Les Poux.*

" Dans le monde entier, on note une offensive inexorable des poux, dont les lentes résistent maintenant aux insecticides habituels. Ce sont les enfants des familles aisées qui abritent les plus belles colonies, et la plupart du temps refusent de l'admettre."

Le POU, PEDICULUS HUMANUS, mesure de 1,5 à 3 mm de longueur. Il est de couleur grisâtre, aplati, et possède une tête avec deux yeux, deux antennes et une trompe, un thorax avec trois paires de pattes crochues et un abdomen allongé.

Le pou est exclusivement hématoophage et parasite de l'homme. Sa durée de vie ne dépasse pas 6 à 8 semaines.

La femelle pond, un à un, des oeufs embryonnés ou lentes, de 0,3 mm de long. Les lentes sont déposées sur un support solide: cheveu, brin de tison auquel elles adhèrent grâce à une sécrétion liquide qui se solidifie à l'air. Au bout de 6 à 8 jours, les lentes éclosent donnant naissance à des poux, qui deviennent adultes en 18 jours après 3 mues. Une femelle pond entre 100 et 300 lentes.....

Le pou est très sensible froid et au jeûne. La lente est beaucoup plus résistante, d'où une contamination possible avec les vêtements et la literie.

TRAITEMENT:

Diffuser le produit insecticide sur le cuir chevelu, mettre, mettre un bonnet ou un foulard, et laisser agir toute une nuit. Au matin brosser les cheveux, faire un shampoing, rincer à l'eau tiède, et coiffer avec un peigne fin.

Par prudence, refaire un traitement le lendemain soir et tous les 8 jours pendant un mois. Il est recommandé que tous les membres de la famille se traitent en même temps.

Les vêtements et la literie doivent être traités avec un aérosol insecticide de bonne qualité. Les draps, bonnets, peignes, brosses, sous-vêtements, doivent être lavés.

( Texte communiqué par Catherine MEI )

---

nouveau à Corps: tel: 28 à Corps  
à votre G. Pelissier  
service, pour tous vos transports - volume 13m<sup>3</sup>

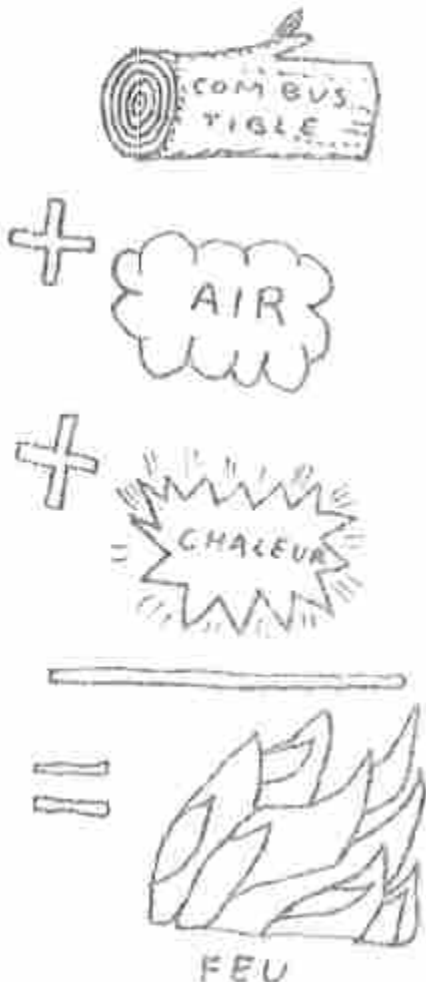
## LES GESTES QUI SAUVENT L'HOMME

vous utilisez le feu pour vous chauffer, vous éclairer, faire la cuisine; c'est un ami qu'il faut manier avec précaution. Une étincelle vous échappe; elle risque de provoquer un incendie.

Le feu prend quand trois éléments sont réunis:

- un combustible
- de l'air
- de la chaleur

Suprimez l'un d'eux, vous empêcherez l'incendie de naître ou vous freinerez sa progression. Les premières flammes. Il n'y a pas de fumée sans feu. À la moindre fumée anormale, à la moindre odeur de brûlé, recherchez la cause.

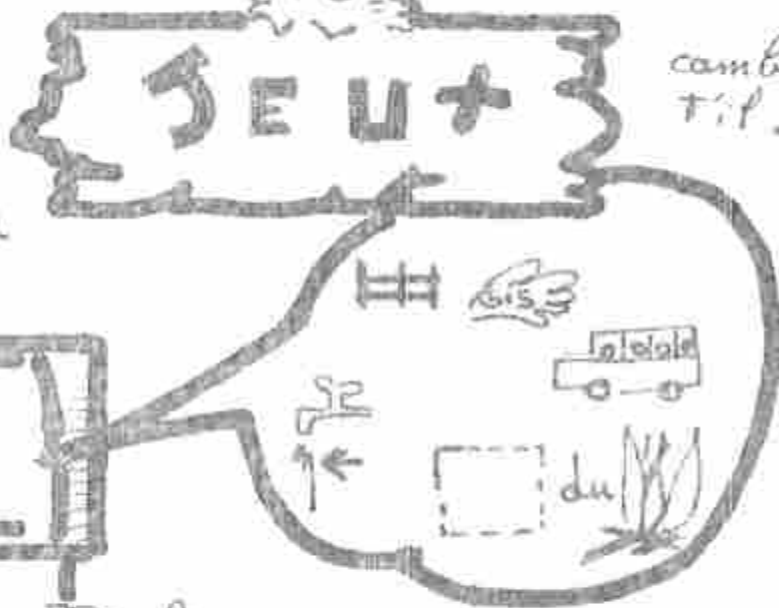


Le feu découvert, ne vous affolez pas, passez à l'action. Si au bout de 30 secondes, le feu n'est pas complètement éteint, appelez les pompiers. En attendant leur arrivée, continuez la lutte. Fermez les portes et les fenêtres, car les courants d'air attisent les flammes. Coupez le courant électrique et le gaz aux compteurs. Si c'est un petit objet qui brûle, isolez-le: il se consumera tout seul. N'essayez pas de le sortir de la pièce, c'est le meilleur moyen de vous brûler.

article fait  
par Sylvain







combien de ballons y a-t-il ?

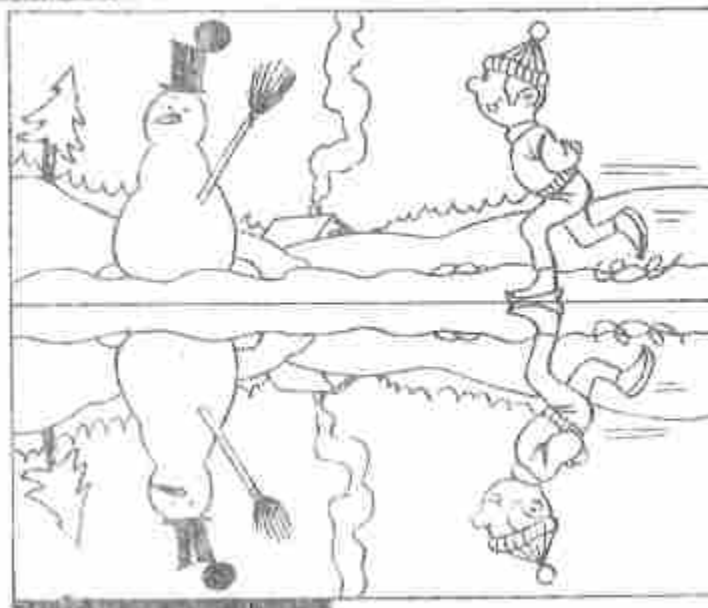


que dit ce Spiker ?



dans ces 3 pays la circulation automobile s'effectue à gauche pour tu les conduire ?

quels sont dans le Reflet, les 3 détails qui ne correspondent à la Réalité ?



73 enveloppes.  
Tél. n° 87 34 ou Haxloge  
partante grenoble.

Solutions des jeux n°14

Horizontalement. — I. Lorraine; VI. 2. Antioch; Tunisie; 3. Méditerranée; VIII. 4. Sable; 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.



( DISCOURS )

On voulait commencer la réunion quand un petit monsieur rondouillard se précipita à la tribune pour prononcer un discours.

A plusieurs reprises, le Président essaya de l'interrompre, mais en vain.

Après trois quarts d'heure, le petit monsieur rondouillard termina son discours en s'écriant:

- Et maintenant je voudrais bien entendre un avis opposé!!!!

- " Monsieur " dit le Président, personne ne vous contredira.

La réunion de la Société protectrice des animaux se tient dans la salle à côté. Ici vous êtes à la Chambre Syndicale des Fabricants de Sous-vêtements Féminins!!!!

( communiqué par Mr Gilbert DELAS )

( DEVINETTE )

Quelle différence y-a-t'il entre un crocodile et un alligator ?

Réponse:

C'est exactement la même chose.

( anonyme du Club Léo Lagrange )

au calme

Nouvel Hotel ★★ m. m.

restaurant - bar - glacier  
mariages - banquets

tour d'honneur offert aux jeunes époux en autocar 1900

Vous qui aimez danser dans une ambiance  
AGREABLE, RESERVEZ VOTRE SOIRÉE  
POUR

Salle des Fêtes CORPS

14 Août 77

21<sup>h</sup>

SOIRÉE

CABARET DANSANT

ASSIETTES de COCHONAILLE

Animée par la formation cabaret RYTHM DANSE  
et son grand spectacle dansant

- French can-can
- Paris 1930
- Charleston
- Rétrospective "Piaf"
- du madison à nos jours  
etc . . . .

11 éléments

4 danseuses

1 danseur

Sur scène géante

Sonorisation discrète

Entrées sur réservation de tables limitées  
aux nombres de places assises

Réservation : S-I animation, rue des fossés

ENTRÉE : 25<sup>F</sup>

Une organisation : Centre Nautique de l'Obiou

# MUSIQUE ANCIENNE

Eglise de Corps  
jeudi 4 août - 21<sup>h</sup>00



harpe médiévale  
orgue positif - sacqueboute

luth violes

vièles

# AMOUX CONSORT